



## Comité Technique Local du 18 février 2014

### Administration

- M. Michel RECOR, Président.
- M. Vincent BONARDI
- M. Olivier GERMAIN
- M. Thierry DEBLY, Expert
- M. Vincent VALLAT, Expert
- Mme Annie CLAUX, formation professionnelle

### Organisations Syndicales

#### Titulaires :

- Mme Agnès BESANCON (FO)
- M. Jean-Marc PLAZIAT (FO)
- M. Vincent VIGNAUD (CGT)
- M. Jean-Marc GIORGI (CGT)
- M. Jean-François JEANTAUD (CFDT)
- Membres de Solidaires, absents.

#### Suppléants :

- Mme Christelle VERCHER-ROSELLO (FO)
- Mme Lydie PEYRICHOUT (CGT)

### Secrétariat

Secrétaire : M. Frédéric TOUPIN

Rédactrice : Mme Sylvie TOULZAC

Secrétaire - adjoint : Mme Christelle VERCHER-ROSELLO (FO)

### Déclaration liminaire

Déclaration liminaire de la CGT présentée par Jean Marc GIORGI qui demande au Président s'il a bien entendu le mal-être des agents.

## Réponses du Président à la déclaration liminaire

Le dossier emplois est difficile mais soutenable, car en filière GP, aucun emploi supprimé, avec au contraire, un emploi créé à Limoges-Banlieue et Amendes. Malgré des moyens réduits en personnel, les missions sont respectées. La démarche stratégique devrait apporter plus de souplesse dans notre fonctionnement. Certaines mesures ont permis quelques améliorations (mesures de simplification). En filière Gestion Publique, on a une montée en puissance de la dématérialisation, un retard sur le prélèvement. Quelques postes comptables sont asphyxiés par la comptabilisation des chèques. Il sait que le réseau SPL est « sous-tension » et qu'il existe une forte pression dans les postes comptables. Cependant, grâce à l'implication de chacun, les missions n'ont pas trop à en souffrir, il n'y a pas de problème sur le contrôle fiscal, en revanche, il existe une souffrance au niveau de l'accueil.

### Ordre du jour (voir document 1 en PJ, 1 page)

#### 1) Approbation des PV des CTL des 7 et 16 janvier 2014 boycottés par les OS

Point non inscrit à l'ordre du jour, rajouté avec l'accord des OS

FO et CFDT POUR (3 voix)

CGT Abstention (2 voix)

#### 2) Bilan de la Formation Professionnelle Année 2013

(Voir document 2 en PJ, 7 pages)

6 logiciels différents aident à la gestion de la formation professionnelle et des concours. Une proposition de simplification est demandée pour limiter ce nombre.

Les coûts de la formation sont stables, une harmonisation entre les 2 filières a été réalisée. Il n'y a plus de dégressivité pour le remboursement des rémunérations, et plus de plafonnement annuel du nombre d'heures dispensées par un même agent.

Les frais sont réglés par la Direction sur le budget départemental, puis remboursés au département par l'ENFIP.

La formation professionnelle doit bien être annotée dans AGORA comme formation professionnelle (Stagiaire ou Formateur) et non comme une mission. Une Journée d'études est une journée de formation.

Une OS demande de proposer des conventions avec des hôtels afin d'éviter un reste à charge important pour les agents. Il est également demandé que le temps de trajet soit considéré comme un temps de travail avec une possibilité de récupération d'horaire.

FO et CFDT POUR (3 voix)

CGT Abstention (2 voix) : Pas de moyens matériels et humains donnés pour suivre les formations

### 3) Présentation du Plan Départemental de Formation Professionnelle 2014

(voir document 3 en PJ, 8 pages)

Pour 2014, le Plan de Formation Professionnelle est établi sur l'année civile. La formation CVT (Conditions de Vie au Travail) sera ouverte à tous les personnels. En revanche, la formation RPS (Risques Psychosociaux) ne sera destinée en 2014 qu'aux A+ et A encadrant.

Le plan National de Formation ne sera connu que fin février, et sera décliné par la suite.

FO POUR (2 voix)  
CGT et CFDT Abstention

La question du remplacement de Michèle BARRIERE est posée, le Président répond que le mieux sera fait avec les arrivées de septembre.

Le Président remercie le Service Formation Professionnelle, et Mme CLAUD en particulier.

### 4) Ponts naturels 2014

(voir document 4 en PJ, 2 pages)

6 ponts sont possibles :

- vendredi 2 mai
- vendredi 9 mai
- vendredi 30 mai
- lundi 10 novembre
- vendredi 26 décembre
- vendredi 10 janvier

3 ponts sont proposés par la Direction :

- vendredi 2 mai
- vendredi 26 décembre
- vendredi 2 janvier

La CGT refuse de prendre part à la discussion et au vote étant contre le principe d'imposer des jours de congé aux agents.

Pour FO et la CFDT, les écoles étant fermées le vendredi 30 mai, il apparaît nécessaire que ce jour soit retenu en pont naturel.

Le Président fait savoir que la campagne IR papier devant se terminer quelques jours avant, il accorde ce pont naturel.

4 ponts naturels retenus :

- vendredi 2 mai
- vendredi 30 mai
- vendredi 26 décembre
- vendredi 2 janvier

FO et CFDT POUR  
CGT refus de vote

#### 5) Réflexion sur la réorganisation du contrôle sur pièces des dossiers des particuliers

Un groupe de travail piloté par Olivier GERMAIN va être mis en place. La 1<sup>ère</sup> réunion est fixée au 27 mars.

La couverture du contrôle sur pièces des particuliers est illégale dans le département (210 000 foyers fiscaux). Le CSP d'initiative a bien fonctionné en 2011 et 2012, l'inégalité est revenue en 2013 du fait de plusieurs facteurs, à savoir la minoration des effectifs des cellules et la participation des personnels aux travaux de gestion de la campagne IR notamment.

Une réflexion du groupe de travail va être menée sur le choix de la mise en place d'une organisation départementale. Le but est de rechercher un meilleur résultat en terme de couverture.

Le résultat de cette réflexion sera soumis au débat et au vote du CTL au mieux à l'automne 2014.

#### 6) Questions diverses

##### Communications de l'administration

- Mise en place depuis le 13 janvier 2014 de la MDRA (Mission Départementale Risque et Audit) confiée à Thierry DEBLY en remplacement de la Mission Audit et de la Mission des Risques (CQC et Maîtrise des Risques).
- Mise en place d'un groupe de travail entre le pôle Enregistrement et le pôle Patrimonial, avec une étude sur la possibilité d'effectuer des contrôles au lieu de relances systématiques sur des déclarations de succession.
- Circulaire sur les frais de déplacement applicable au 1<sup>er</sup> février 2014 :

(voir document 5 en PJ, 2 pages)

La Direction Générale a voulu assouplir les conditions de remboursement des frais de déplacement pour assurer une meilleure prise en compte des trajets réellement effectués par les agents, une meilleure clarté dans le cadre de l'utilisation du véhicule, un meilleur traitement entre les différents agents des directions, et un système plus transparent.

En clair, un agent part de chez lui et ne passe pas par le bureau, le remboursement s'effectue du domicile au lieu de destination. L'agent passe par le bureau, le remboursement sera du bureau au lieu de destination. Le rôle du chef de service sera de vérifier les lieux de départ et d'arrivée portés par l'agent dans AGORA.

Pour la base des remboursements, le principe reste inchangé, autorisation d'utiliser le véhicule par le service RH en fournissant la copie de l'attestation d'assurance.

Il existe un ordre de mission permanent pour les agents itinérants et un ordre de mission ponctuel pour les autres.

Décompte d'indemnités kilométriques dans certains cas : pas de possibilité de transport en commun, si le déplacement comporte du transport de matériel, si l'agent est en situation de handicap, si le trajet en véhicule permet un gain de temps ou si le transport en commun n'est pas adapté. Dans les autres cas, la base SNCF 2<sup>ème</sup> classe loisirs sera appliquée.

Pour les repas, régime stagiaire, s'il existe un restaurant administratif un 1/2 taux, pour les autres, droit au taux plein s'il ne mange pas au restaurant administratif.

Pour les agents qui habitent Limoges, obligation d'utiliser un véhicule de service, dans le cas contraire les frais ne sont pas remboursés.

### Questions des OS

- Machine à repiquer les enveloppes en panne : Pour la Direction, après un mois d'essai, il s'avère plus avantageux de ne pas repiquer et d'ouvrir le courrier.
- CTR du 28 janvier 2014 concernant une prime pour les agents d'accueil : la Direction Générale est en réflexion sur le sujet, il n'y a rien d'arrêté à ce jour.
- IR 2014 : Pas de note de la Centrale alors que la presse a déjà édité les revues.
- Problème de standard sur le site Montmailler

Séance levée à 13h00.

Vos élus FO au CTL,

Agnès BESANCON

Jean-Marc PLAZIAT

Christelle VERCHER-ROSELLO